

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 20h00, le conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur RIO Olivier, Maire. Étaient présents M. RIO Olivier, Maire, Mme DUWATTEZ, MM. MERLET et POIRON, Adjoints, Mme BIRAUD, MM. CHESNAYE, Mme DE FREITAS, MM. FONTAINE, GARNIER, Mmes GIRARD, HALLOPÉ, MM. LEBLANC, LOISEAU et M. PROUTIERE.

Absent excusé : Yannick CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Chantal GIRARD

Convocation le : 4 décembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 novembre 2020.

M. le Maire propose au conseil :

- de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant les décisions modificatives 2020

Le Conseil Municipal approuve ce retrait à l'unanimité.

I – VOTE DES TARIFS 2021 DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des locations des salles communales et approuve à l'unanimité les tarifs 2021 suivants :

ACTIVITES		MCL	Salle N°2	Salle Gde Fontaine *	Salles maison des asso	Salle paroisse
Vin d'honneur pour mariage	Chanteloup	175 €		70 €		
	Extérieur	325 €		80 €		
Mariage 1 jour	Chanteloup	350 €				
	Extérieur	500 €				
utilisation privée familiale moins de 70P	Chanteloup	175 €		60 €		
	Extérieur	325 €		70 €		
utilisation privée familiale plus de 70 P	Chanteloup	250 €		60 €		
	Extérieur	375 €		70 €		
Association	Chanteloup	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Extérieur	500 €	non	70 €	non	non
Entreprise	Chanteloup	350 €	35 €	60 €	35 €	35 €
	Extérieur	500 €				
Réunion organisme et groupement professionnels	Chanteloup	gratuit	gratuit			

	Extérieur	175 €				
Banquet classe	Chanteloup	gratuit		gratuit		
	Extérieur	375 €				
Sépulture		gratuit		gratuit		
journée supplémentaire	Chanteloup	150 €		60 €		
	Extérieur	200 €		70 €		

Pour chaque location :	
arrhes	25%
caution forfaitaire	700 €
caution ménage	100 €
chauffage (du 15/10 au 15/04)/jour	70 €
sono	60 €
caution	600 €

Associations commune		
caution forfaitaire		150 €
caution ménage		100 €
chauffage		gratuit
sono		gratuite
caution sono		600 €

Associations intercommunales	
une seule location gratuite / an si l'alternance inter communale est respectée	
si plus d'une location	tarif extérieur

* salle de la Grande Fontaine :	<p>pas de chauffage</p> <p>pas d'équipements pour cuisiner hormis un microondes</p> <p>Soirée dansante interdite</p> <p>ménage obligatoire</p>
---------------------------------	--

utilisation privée familiale :	réunion de famille, anniversaire, copains sans droit d'entrée
--------------------------------	---

Ménage obligatoire pour restitution de la caution et comprend :	<p>le balayage</p> <p>serpillage si nécessaire</p>
---	--

II- VOTE DU PRIX DE VENTE POUR 2021 DES CONCESSIONS DE TERRAIN ET DES CAVURNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir tous les ans la tarification pour le cimetière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de 2020.

La tarification 2021 applicable au cimetière sera donc identique à celle de 2020 soit :

- 30 € pour une concession de terrain enfant d'une place. (1m²) pour une durée de trente ans
- 90 € pour une concession de terrain simple de deux places (3m²) pour une durée de trente ans
- 150 € pour une concession de terrain double de quatre places (5 m²) pour une durée de trente ans
- 250 € pour une cavurne de 2 urnes pour une durée de trente ans

III – VOTE DES DROITS DE PLACE 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un droit de place a été instauré pour les commerçants non sédentaires, par délibération du 14 septembre 2015 avec les tarifs suivants :

- 160 € / an soit 40 € / trimestre pour un commerçant non-sédentaire permanent.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

Ces tarifs sont révisables chaque année au 1^{er} janvier, après délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs 2020 et de fixer les droits de place pour 2021 à :

- 170 € / an soit 85 € / semestre pour un commerçant non-sédentaire permanent.
- La facturation sera faite chaque semestre.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

IV – VOTE DES DROITS DE VOIRIE 2021 POUR LE DISTRIBUTEUR DE PAINS

Lors de sa séance du 13 juin 2016, le Conseil Municipal a institué des droits de voirie suite à l'implantation à demeure, d'un petit distributeur automatique de pains sur les dépendances de la voirie communale au bourg de Chanteloup-les-Bois. Il avait été décidé:

- de réclamer au bénéficiaire, Boulangerie BESSON, demeurant 14 Place du Général de Gaulle à VEZINS, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 160 € par an, révisable chaque année au 1^{er} janvier après délibération du Conseil Municipal.

Cette redevance sera facturée par semestre, à terme échu (soit début juillet et début janvier de l'année N+1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le tarif fixé en 2020
- de fixer les droits de voirie 2021 pour la redevance d'occupation du domaine public à 170 € à l'année, facturé par semestre à terme échu.

V – DELIBERATION POUR L’ACQUISITION DE MATERIEL : TRACTEUR - GODET- REMORQUE ET BROYEUR D’ACCOTEMENT

Afin de pouvoir rechercher le matériel technique adéquat, par délibération du 8 octobre 2020, le conseil municipal, a décidé de fixer une enveloppe budgétaire de 35 000 euros environ pour faire l’acquisition de matériel (tracteur, godet, remorque, broyeur).

L’ensemble du matériel a été trouvé, le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour valider l’achat des différents matériels à savoir :

- un tracteur « Kubota » type M7040 70 CV 4RM 2500 heures	30 000,00 € TTC
- un broyeur d’accotement ALCE-160 « Déleks » Larg1.60 m neuf	3 218,00 € TTC
- un godet Hardox 1500 MX largeur 150 cm neuf	622,37 € TTC
- une remorque agricole Gruau Série 40146 4 tonnes occasion	1 650,00 € TTC
Total investissement	35 490,37 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, d’acquérir un tracteur, un broyeur d’accotements, un godet, et une remorque pour un budget total de **35 490.37 € TTC**.

Cette dépense sera prévue au compte 2158 du budget primitif 2020.

VI – DELIBERATION POUR LE PASSAGE A LA VERSION WEB DES LOGICIELS METIERS HORIZON VILLAGES

Les secrétaires de la mairie utilisent actuellement le logiciel Horizon villages On Line de la société JVS Mairistem.

Il existe une nouvelle version, totalement dématérialisée, de ce logiciel. Cette version, Horizon Cloud est déjà commercialisée. Elle permet notamment des sauvegardes externalisées et l'utilisation à distance des logiciels métiers.

Le changement de version implique cependant des coûts supplémentaires pour la commune :
+ 2600 € environ la première année, puis + 650 € les années suivantes (coûts totaux respectivement de 6500 € TTC et 4550 € TTC).

Après délibération, deux voix sont pour l'acquisition de cette nouvelle version, deux voix sont contre, et dix s'abstiennent sur 14 présents à la séance. Il est donc décidé de reporter la délibération pour un éventuel changement de version de logiciel Horizon à une date ultérieure, le temps d'acquérir des informations complémentaires qui permettront au conseil municipal de se prononcer.

VII – DELIBERATION POUR FRAIS DE MAITRISE D’ŒUVRE DU GEOMETRE POUR TRAVAUX AU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L’ECHALIER

Il revient à la commune de prendre en charge l'aménagement des réseaux desservant les 5 logements locatifs qui vont être construits au Hameau de l'Echalier par le bailleur social Sèvre Loire Habitat.

Cela comprend la maîtrise d’œuvre de géomètre associée à ces travaux.

Un devis d'Avant Projet Sommaire établi par le cabinet de géomètres Christiaens -Jeanneau - Rigaudeau de Cholet d'un montant de 2510 € HT soit 3012 € TTC a été approuvé par le conseil municipal du 14 octobre 2019.

Le devis définitif de cette maîtrise d'œuvre de géomètre a été communiqué en novembre 2020 par le cabinet de géomètres Christiaens -Jeanneau - Rigau de Cholet pour un montant de 2615 € HT soit 3138 € TTC.

Il intègre également le contrôle et la remise en place le cas échéant des bornes des lots restant à commercialiser, certaines bornes ayant disparu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de maîtrise d'œuvre ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à le signer.

VIII – DELIBERATION POUR LE MAINTIEN OU NON DE LA CEREMONIE DES VŒUX 2021 DE LA MUNICIPALITE

Chaque année en janvier, la commune organise une cérémonie des vœux de la municipalité.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de « Covid 19 », Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite maintenir ou non cet événement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'annuler la cérémonie des vœux pour l'année 2021

IX – QUESTIONS DIVERSES

1- *Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des Services de l'Assainissement et de la gestion des Déchets*

M. le Maire présente au conseil municipal deux rapports annuels sur la qualité et le prix des services en 2019. Le premier concerne l'assainissement, le second la gestion des déchets. Ces deux services relèvent de la compétence de l'Agglomération du Choletais. Les rapports sont consultables à la mairie par le public.

2- Course cycliste Cholet Pays de la Loire

La prochaine édition de cette course aura lieu le dimanche 28 mars 2021.

Le parcours traversera la commune. Arrivée par la route de Vezins puis virage au rond point pour repartir vers Coron via la D196.

Il conviendra de positionner des signaleurs au niveau des différents carrefours et sorties de chemin.

3- Etang de Péronne : restauration de la digue

Les travaux de restauration du barrage ont commencé. La durée prévue des travaux est de 4 mois. Le chemin de Péronne devant être fermé à la circulation, une déviation par les lieux dits Blin et Sourdine (sur Yzernay) va être mise en place. Une visite de chantier est organisée par l'Agglomération du Choletais le samedi 16 janvier 2021 à 10 heures, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux intéressés d'y participer.

➤ **Commissions communales**

- *Commission Aménagements – Patrice MERLET*

Compte-rendu de la commission du 3 décembre 2020 :

- la commune va participer à l'opération du département "Enracinons notre territoire" qui subventionne, à concurrence de 300 €, l'achat et la mise en place d'arbres ou d'arbustes dans les communes. L'objectif est de soutenir la filière horticole, lourdement impactée par les crises du coronavirus. Deux pommiers Everest vont être plantés de part et d'autre du calvaire.
- la commune travaille avec l'Agence Technique Départementale de Beaupréau pour un aménagement sécuritaire de la rue Charles De Gaulle. Les propositions de l'ATD en matière de positionnement des places de stationnement ne répondant pas pleinement aux attentes de la municipalité, une nouvelle étude va être soumise par l'Agence début janvier.
- Fauchage et broyage des accotements Chemin des Guérineaux à la route de la Plaine via le lieudit « La Palesne » et sur le côté gauche du chemin rural des Princes.
- Aménagement rue St Michel : travaux de réfection de la pelouse en cours de finition par l'entreprise Clouet Paysages.
- Chemins pédestres : projet de réaliser une cartographie de la commune avec les sentiers existants.

- *Commission Communication – Economie et Vie Associative– Jean-Claude POIRON*

- Décorations de Noël installées, avec l'utilisation pour cette année, des illuminations et des décorations déjà existantes sur la commune. La commission travaillera à la réalisation de nouvelles créations aux entrées de l'agglomération.
- Présentation du site : beaucoup de mises à jour à prévoir
- Prochain Flash distribué fin décembre.
- Rencontre avec les associations semaine 51 en 2 réunions (une avec le Comité des Fêtes, et une autre avec le Club Photo, le club La Forestière, l'APEL...)

➤ **Conseils municipaux**

- Jeudi 14 janvier 2021
- Jeudi 11 février 2021

Le Maire,
Olivier RIO